

proforma

www.jeunebarreaudequebec.ca



De gauche à droite :

Me Louis-Philippe Pelletier-Langevin; Steven Hoeung : Projet Cour des petites créances; Catherine Filteau : Projet en droit de l'environnement pour la Clinique Juridique Juripop et les AmiEs de la Terre; Roxane Fortin-Lecompte : Projet Proforma; Sebastien Macaire Mandeng : Projet Droits et Libertés pour Épilepsie Section Québec; Kiel Walker : Coordonnateur-adjoint PBSC section ULaval; Émilie Deschênes : Coordonnatrice PBSC section ULaval

LE JEUNE BARREAU DE QUÉBEC ET PRO BONO STUDENT'S CANADA



Mot de la présidente
p. 4



Mot du bâtonnier
p. 5



Téléphone mobile/paiement
p. 7

Adresse de retour : Barreau de Québec, 300, boul. Jean-Lesage, RC-21, Québec (Qc) G1K 8K6

ENVOI DE PUBLICATION / Port payé à Québec convention no 40033674



Dépot légal 1985
Bibliothèque Nationale
du Québec

Publié cinq (5) fois par année
et tiré à 3900 exemplaires
et distribué gratuitement

Conception graphique :
TroisDeuxUn

Impression : Les impressions
Gauvin & Harbour inc.
1515, av. Saint-Jean-Baptiste
Québec (Québec) G2E 5E2

L'équipe du Proforma

Me Elise Bartlett
Me Geneviève Verreault Tremblay
Me Nicholas Jobidon
Me Maude Bégin-Robitaille

Conseil d'administration du Jeune Barreau 2012-2013

Me Joanie
Proteau
présidente



Me Jad-Patrick
Barsoum
1^{er} vice-président



Me Patricia
Blair
2^e vice-présidente



Me Simon
St-Gelais
Trésorier



Me Elise
Bartlett
Secrétaire



Me Audrey
Gagnon
Secrétaire adjointe

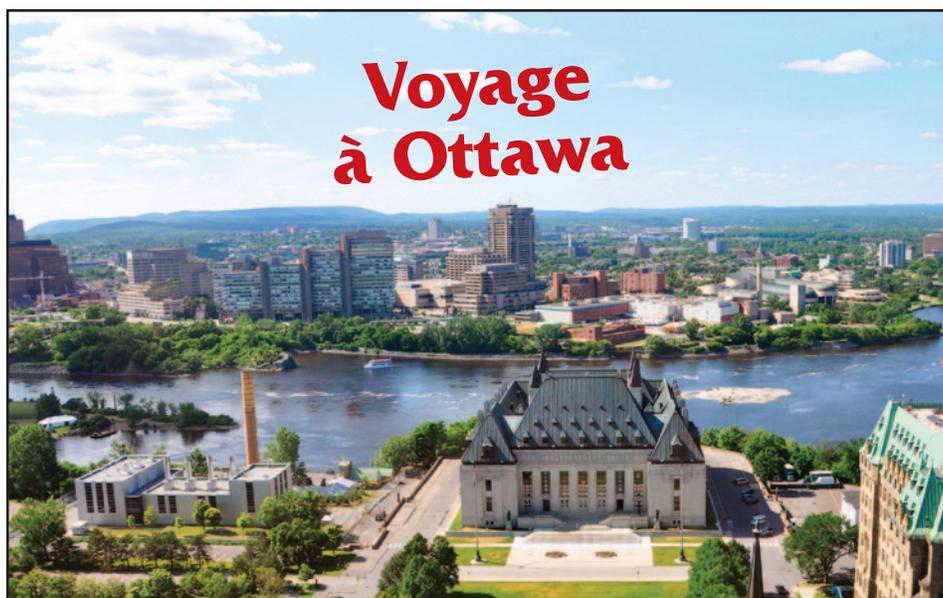


Conseillers (ères)

Me Christina Bouchard
Me Louis-Philippe Pelletier-Langevin
Me Maxime Roy Martel
Me Christian Tanguay
Me Justin Tremblay
Me Renée-Maude Vachon-Therrien

Présidente sortante

Me Marie-Ève Paré



Voyage à Ottawa

Rencontre avec l'Honorable juge LeBel à la Cour Suprême

Profitez de cette occasion unique pour rencontrer l'Honorable Louis LeBel, lors d'une visite à la Cour Suprême du Canada.

Le coût inclut le transport aller-retour à Ottawa en autocar de luxe, ainsi qu'une nuitée en occupation double, au Minto Suite Hôtel, situé au centre-ville d'Ottawa et à quelques pas de la Colline du Parlement.

Deux conférenciers, Me Maxime Roy et Me Mathieu Bouchard, prononceront des conférences lors du transport en autobus.

CONFÉRENCIERS

L'Honorable Louis LeBel
Me Maxime Roy (Thibault Roy Avocats)
Me Mathieu Bouchard (Irving Mitchell Kalichman)

DATE

Départ de Québec à 7 h 30 le 10 mai 2013 et retour à Québec le 11 mai 2013 vers 17 h (aucun repas ne sera servi)

COÛT

250 \$ pour les membres du Jeune Barreau de Québec
325 \$ pour les non membres

EN VOIE D'ACCREDITATION PAR LE BARREAU
POUR UNE DUREE D'ENVIRON 5 HEURES

INSCRIPTION : M^{me} Caroline Potvin au 418 529-0301, poste 25
formation@quebec.barreau.qc.ca

INFORMATIONS : Me Maxime-Arnaud Keable au 418 640-2013
Me Julie Savard au 418 692-4180

LES IMPRESSIONS
GAUVIN & HARBOUR INC.
IMPRESSION COMMERCIALE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

La qualité du produit fini
et le respect des délais fixés
sont importants pour vous.
Pour nous, ils sont une priorité.

Imprimeur
de votre bulletin
Proforma...

Et de tous
vos projets.

Téléphone : (418) 872-6003

Télécopieur : (418) 872-0259

gauvin.harbour@qc.aira.com

Question d'étiquette



Par
Me Geneviève Verreault-Tremblay

L'étiquette n'est pas l'apanage de la bourgeoisie. Il s'agit plutôt du soin et de l'attention que l'on porte à sa propre image pour plus d'aisance et de respect pour les autres. Me Verreault Tremblay vous livre le résumé de certaines lectures, le tout, sans prétention.

Les activités professionnelles de réseautage constituent une pratique communément répandue et plusieurs d'entre nous sont conviés à assister à de tels événements. Afin d'éviter les faux pas ou les malaises, il peut être utile de se rappeler le bon usage en la matière.

D'abord, on ne se présente pas à un cocktail sans s'y être préparé rigoureusement! Par « préparation », on entend notamment le fait de manger légèrement avant de se rendre à la réception, et ce, afin d'éviter de boire le ventre vide. On souhaite aussi éviter d'avoir à se ruer vers un serveur ou vers le buffet afin de satisfaire son appétit dans les meilleurs délais.

Selon le caractère plus ou moins formel de l'évènement auquel on entend participer, être « fashionably late » peut convenir. Il est préférable d'éviter cette coquetterie lorsque, par exemple, des individus sont invités à prendre la parole. À l'inverse, arriver à l'avance est généralement inapproprié, à moins qu'on soit spécifiquement convié à le faire.

Une fois sur place, on gardera à l'esprit d'éviter de trop manger ou trop boire. Un verre ou deux suffiront généralement. Le verre qui nous est offert est tenu dans la main gauche, laissant la droite libre pour serrer la main de nouveaux interlocuteurs. Lorsque des bouchées vous sont aussi offertes, il est nécessaire de devoir adapter sa « technique de gestion des intrants » pour éviter d'avoir à jongler avec verre et bouchées à la moindre occasion. En effet, le moment est venu de mobiliser pleinement votre main gauche puisque tout ce que vous aurez en votre possession devra s'y retrouver. Voici donc une technique fort utile : dans la main gauche, tenez une serviette de table entre votre annulaire et votre auriculaire. Servez-vous de votre majeur et de votre annulaire pour stabiliser votre assiette et tenez votre verre par sa base avec vos pouce et index (toujours de la main gauche). Au fur et à mesure que les plateaux défilent devant vous, vous pourrez ainsi saisir la bouchée qui vous interpelle - en un exemplaire - de la main droite, la déposer dans votre assiette, tout en continuant de serrer les nouvelles mains qui se présentent à vous, le tout, avec aisance. La gestion de l'offre dans le cadre d'un buffet doit pour sa part demeurer frugale: privilégiez les petites portions, et envisagez la récidive au besoin. Gardez à l'esprit que la gourmandise nous met rarement en valeur.



Quant aux bâtonnets utilisés pour le service des bouchées, on évite de les remettre dans le plateau de service, ce qui est peu appétissant pour votre voisin. Vous pouvez les remettre au serveur qui ramasse les verres vides, ou encore les laisser dans une serviette de table pour vous en départir ultérieurement.

Lorsque vous entretenez des échanges avec d'autres participants, évitez d'aborder des sujets délicats tels la politique partisane, la religion, les problèmes de santé, etc. Tenez-vous-en à ce que nos voisins appellent « small talk », qui convient parfaitement aux rencontres professionnelles. Les nouveaux restaurants, le cinéma et les loisirs peuvent vous aider à relancer une conversation. La durée de votre conversation dépendra du contexte. Certains estiment donc qu'une conversation de cinq à quinze minutes est convenable. Sans égard à la durée de votre conversation, souvenez-vous que l'écoute est souvent davantage de mise que la prise de parole. Vous devenez souvent plus intéressant en questionnant votre interlocuteur sur ses propos ou ses occupations (sans tomber dans l'indiscrétion) qu'en lui exposant l'entièreté de vos opinions, préférences et expériences. Tentez aussi de vous adresser à votre interlocuteur en le nommant. Vous aurez ainsi plus de facilité à vous rappeler son nom. Lorsque vous estimez devoir quitter un groupe, n'oubliez pas de mettre fin à votre conversation, sans toutefois vous sentir forcés de justifier votre départ.

En espérant que ces réflexions vous soient utiles, et qu'elles vous permettent de profiter en toute aisance de vos précieux moments de réseautage.

Sources : Etiquette International (www.etiquetteinternational.com) et le blogue de Lisa M. Grotts sur le site du Huffington Post.

Déjà presque un an s'est écoulé à mon mandat de présidente du Jeune Barreau de Québec. L'heure est aux bilans, diront certains. À l'instar de mes prédécesseurs, je souhaite vous présenter les réalisations du conseil d'administration du Jeune Barreau de Québec 2012-2013.

D'hier à aujourd'hui... un JBQ au service de ses membres

Des partenaires de choix

Le JBQ a choisi de conclure un partenariat additionnel, en plus de ceux existant avec **Desjardins** et **SOQUIJ**. En effet, nous avons conclu un partenariat avec **Jurisconcept**, entreprise œuvrant dans les solutions de gestion pour avocats. Tout comme nos autres estimés partenaires, Jurisconcept supporte le JBQ dans ses divers projets et propose des services fort utiles pour les jeunes avocats.

Mieux s'organiser... pour mieux pour servir

Cette année, nous avons également choisi de distribuer le **Proforma** en version électronique. Il s'agit d'une version plus jeune, actuelle et écologique, à l'image des jeunes avocat(e)s !

D'ici quelques jours, le JBQ changera également son **site Internet**. Tout comme pour le Proforma, ce changement de «look» s'inscrit dans une volonté de nous rendre plus accessibles. Le site sera désormais disponible sur les tablettes et sur les téléphones intelligents.

Nous sommes également présents sur **Twitter** (@JBQ_Québec) et sur **Facebook**. Nous y diffusons fréquemment de l'information concernant nos activités et celles du Barreau du Québec. Vous pouvez également nous contacter via ces médias sociaux.

Le Comité des nouvelles technologies du JBQ travaille également à mettre sur pied de nouveaux projets, afin que le JBQ soit bien ancré dans notre réalité de plus en plus techno.

Une meilleure présence au sein de diverses instances

Au cours de la dernière année, et grâce à son Comité sur les affaires publiques, le JBQ a été **davantage présent afin de faire entendre la**

voix des jeunes avocats.

À titre d'exemple, nous sommes intervenus durant la plus récente campagne électorale, afin de rappeler aux partis politiques que la justice doit demeurer au cœur de leurs priorités. Nous avons également fait part au Barreau du Québec de nos commentaires quant au projet de **Code de déontologie des avocats**.

Nous avons de plus participé à plusieurs **événements internationaux**, et, lors de ces activités, avons pu discuter avec nos homologues américains, belges, suisses, italiens, anglais, luxembourgeois et français. Tel que précisé dans notre dernière édition, ces échanges et rencontres peuvent avoir des impacts positifs sur les développements des affaires des jeunes avocats. À cet égard, un partenariat a également été signé avec la division des jeunes de l'Association du Barreau américain.

Plus près de vous

Vous avez participé en très grand nombre à nos activités cette année... nous permettant même d'établir certains records ! À titre d'exemple, le **Concours oratoire**, avec ses onze (11) participants a été l'occasion de confirmer que les membres du JBQ sont bourrés de talents. Le **Cocktail de Noël**, grâce à votre présence, a également été un événement marquant de notre année. Nous avons également poursuivi nos **activités pro bono**, afin d'aider la population aux prises avec des questions d'ordre juridique. Cette année, une **clinique juridique téléphonique** s'est ajoutée à notre offre de services, en plus du **service de consultation à la Cour du Québec – division des petites créances**.

Nous avons également débuté nos travaux afin de préparer les festivités **du centième anniversaire du Jeune Barreau de Québec**, anniversaire qui sera célébré en 2014. Surveillez nos diverses publications : notre calendrier des événements sera dévoilé sous peu.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez porté au JBQ et ferons tout en notre possible pour demeurer près de vous.

* * *

En cette fin de mandat, je souhaite remercier l'ensemble du conseil d'administration du JBQ. Sans eux, nous n'aurions pu mener à terme ces projets. Toute l'année, nous avons été animés par le même souhait : le JBQ comme incontournable

Suite P. 8



Vous êtes appelé à la barre
www.barreau.qc.ca/quebec

Dans mon *Mot de bâtonnier* du mois de juin 2012, j'indiquais que le 10 mai 2012 était une date importante à retenir dans mon agenda de carrière. Je pourrais en dire tout autant du 9 mai prochain! Au moment d'écrire ces lignes, mon mandat n'est pas encore terminé et certains projets continueront d'avancer.

L'engagement que la charge comporte est très exigeant et les responsabilités le sont tout autant. J'invite mes confrères et consoeurs qui pourraient s'intéresser de près ou de loin à leur ordre professionnel à considérer la fonction de bâtonnier comme étant l'une des plus enrichissantes aux niveaux professionnel et personnel. Effectivement, à titre de bâtonnier du Barreau de Québec, nous avons un rôle important à jouer au sein de notre communauté immédiate mais aussi au sein du barreau provincial. Notre influence est importante sur l'évolution positive de notre profession et la bonne marche du barreau de façon générale. Si cette idée vous trotte dans la tête mais que votre décision à cet égard n'est pas arrêtée, je vous invite à vous impliquer au sein du Conseil du Barreau pour prendre le pouls des activités et vous familiariser peu à peu avec cette magnifique organisation qu'est le Barreau de Québec et du Québec.

J'avais établi quatre priorités au début de mon mandat. Quant à la première, les états généraux sur la justice, qui visait à débattre entre autres, de la place de la justice dans notre société, les choses ne se sont pas passées comme je l'aurais souhaité bien que l'idée ait été semée et qu'elle fasse son chemin auprès du gouvernement actuellement en place. Notre souhait, au bâtonnier Nicolas Plourde et moi-même, de voir annoncer des états généraux a été quelque peu contrecarré par les élections ayant eu lieu à l'été 2012. Malgré tout, nous demeurons optimistes et maintenons certaines discussions avec le ministère de la Justice afin de garder cette idée fraîche à la mémoire de tous et attendons le moment opportun de représenter l'idée de tenir tels états généraux. Ce projet reste donc toujours vivant au Barreau du Québec.

J'aurai toutefois eu le plaisir, pendant mon bâtonnat et à titre de président du Comité sur la pratique privée, de voir le dossier du tarif d'aide juridique définitivement réglé et à ma plus grande satisfaction et j'espère, à la plus grande satisfaction de nos membres.

Une année bien remplie

Me Rénaud Beaudry

Bâtonnier de Québec

batonnier@quebec.qc.ca



Quant à ma seconde priorité qui visait l'informatisation des palais de justice, je suis heureux de vous confirmer la mise en place du Comité sur l'intégration des nouvelles technologies présidé par Monsieur le juge Mario Tremblay, juge en chef associé de la Cour du Québec. Certes, nous n'en sommes pas encore à la réalisation de projets concrets mais au moins, tout est en place afin que certains projets ponctuels puissent être identifiés et sous peu mis de l'avant dans notre section de Québec. À titre d'exemple, des essais ont été effectués dans la salle de cour 2.22 pour mesurer l'effet de l'utilisation des téléphones intelligents et tablettes sur la qualité de l'enregistrement numérique. Le comité, constitué de partenaires représentatifs des divers milieux, demeure ouvert à toute idée de projet et est là pour rencontrer des experts et intervenants spécialisés en matière de technologie qui pourraient faire avancer certains projets ou certaines idées. N'hésitez pas à nous interpeller si besoin est, ce comité est là pour vous.

Une troisième priorité était d'évaluer la situation des membres de la section de Québec eu égard à la conciliation travail-famille. Je dois souligner ici l'excellent travail de la firme Consilia qui a mené les sondages, tenu des groupes de discussion et livré un rapport final avec une rigueur et un professionnalisme qui les honore. Au moment d'écrire ces lignes, les résultats finaux n'ont pas été présentés au Conseil du Barreau, ce qui sera fait sous peu. Je peux toutefois annoncer que l'enquête s'avère des plus intéressantes et la prochaine étape sera de divulguer à nos membres dans un format accessible les résultats de l'enquête. S'il y a lieu, nous évaluerons également quel pourrait être le rôle du Barreau de Québec face aux problématiques ressortant de cette enquête. Je tiens aussi à féliciter le Comité sur la conciliation travail-famille pour cette initiative et leur soutien indéfectible.

La dernière priorité était d'assainir les finances du Barreau de Québec. À cet égard, je dois également mentionner ma satisfaction du travail accompli car tous ont fait un travail important pour réduire les dépenses du Barreau et ainsi retarder le plus possible une éventuelle augmentation de la cotisation de la section. Pour ce faire, nous avons dû revisiter nos façons de faire. Je dois saluer la rigueur des membres du Conseil qui ont eu le courage de réévaluer certaines traditions établies et ancrées depuis fort longtemps, de même que des partenaires, tel le Jeune Barreau, qui ont prêté une oreille attentive aux demandes du Conseil pour réduire le plus possible les frais afférents à certaines activités. Je dois sur ce point féliciter le Jeune Barreau qui a accepté, peut-être plus vite que prévu, de se lancer dans l'aventure du Proforma électronique, ce qui nous l'espérons, sera à la plus grande satisfaction des membres.

Suite P. 8



AU MARQUIS DE BRUMMELL
www.marquisbrummell.ca
657 3^e Avenue, Limoilou, Québec
418-529-6897 1-877-529-6897
Fax : 418-529-8691

VENTE DE TOGES, CHEMISES ET RABATS
(ANCIENNEMENT OFFERT PAR LA MERCERIE JEAN-GUY BOILARD)

VENTE ET LOCATION DE COMPLETS ET TENUES DE CÉRÉMONIE
ATELIER DE TAILLEUR SUR PLACE

LE JEUNE BARREAU DE QUÉBEC ET PRO BONO STUDENT'S CANADA



Par
Me Louis-Philippe Pelletier-Langevin

Depuis son arrivée à l'Université Laval, il y a maintenant trois ans, Pro Bono Student's Canada, ci-après PBSC, permet aux étudiantes et étudiants de la Faculté de droit de participer de façon proactive à la vie juridique.

Le PBSC est un réseau national comptant plus de 1600 étudiants et d'étudiantes en droit offrant ses services à plus de 400 organismes d'un océan à l'autre. Trois objectifs sont au cœur même de son mandat soit :

1. offrir aux étudiants et étudiantes en droit des occasions de faire du bénévolat leur permettant de perfectionner leurs compétences juridiques;
2. exercer une influence favorable sur la profession juridique en faisant la promotion de services pro bono auprès de la prochaine génération d'avocats et d'avocates;
3. accroître l'accès à la justice dans tout le Canada.

L'arrivée de cet organisme dans la Ville de Québec, et plus particulièrement à l'Université Laval, a donné l'occasion au Jeune Barreau de Québec de s'associer avec cet organisme afin d'offrir à la relève des moyens de se familiariser à ce qui les attend au niveau de leur carrière à venir.

Depuis deux ans, plusieurs programmes ont donc été conjointement mis de l'avant.

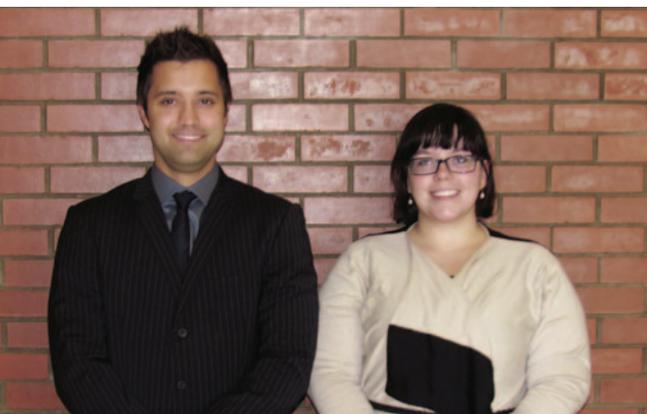
Ainsi, au cours de l'année dernière, trois guides de vulgarisation ont été rédigés par des étudiants chapeautés par des membres du Jeune Barreau de Québec. Les sujets traités portent sur les vices cachés, les troubles de voisinage et la Loi sur la protection du consommateur. Il s'agit là de sujets qui traitent de problèmes qui touchent le plus souvent les gens qui choisissent de se représenter

seuls devant les tribunaux. D'où l'intérêt certain que ces Guides devraient susciter auprès de la population.

Aussi, depuis l'année dernière également, le Jeune Barreau permet à des étudiants et étudiantes de l'Université Laval de participer lors des rencontres prévues par le Service de consultation pro bono à la Cour du Québec, division des petites créances, au Palais de justice de Québec.

De plus, cette année, le Jeune Barreau a décidé d'aller plus loin en offrant à un étudiant ou une étudiante à la Faculté de droit de l'Université la possibilité de rédiger un texte portant sur un aspect du droit dans le journal Proforma. Madame Roxanne Fortin-Lecombe s'est d'ailleurs proposée afin d'écrire un texte portant sur les nouveaux modes de paiement. Son texte a été chapeauté par Me Louis-Philippe Pelletier-Langevin, de LPL avocats, et soumis pour révision à Me Marc Lacoursière, professeur titulaire à l'Université Laval, avant sa publication dans le Proforma.

Il s'agit ici de quelques exemples qui illustrent le bien-fondé de telles initiatives et l'importance de développer cet esprit de travail dans la collégialité. Nous espérons pour l'avenir que le Jeune Barreau de Québec et le PBSC continueront de joindre leurs efforts afin d'aider les jeunes intéressés à faire avancer le droit à devenir des membres actifs du milieu juridique où ils sont appelés à en être les principaux acteurs.



Le téléphone mobile : votre prochain outil de paiement



Par
M^{me} Roxanne Fortin-Lecombe
Étudiante en droit de l'Université Laval

Chronique juridique présentée par



Société québécoise
d'information juridique

Une transformation profonde du système des paiements s'orchestre actuellement au Canada. Les paiements sans contact font tranquillement émergence sur le marché canadien, ce qui est peu surprenant, considérant l'attrait des paiements électroniques pour les Canadiens depuis l'avènement du paiement par carte. La mise en place d'un Groupe de travail sur l'examen du système de paiement (ci-après le Groupe de travail) ayant comme mandat d'analyser les avantages d'un système de paiement numérique a permis de dresser un portrait du système canadien des paiements, et d'analyser en profondeur la législation encadrant l'industrie des paiements de première (cartes de paiement) et de seconde générations (paiements par Internet) au pays. Les résultats sont sans équivoques : les cartes de débit et de crédit demeurent les moyens de paiement les plus utilisés par le consommateur moyen alors que les entreprises (plus particulièrement les PME) se sont rabattues sur le chèque, faute d'alternative. Les consommateurs canadiens ont récemment manifesté leur intérêt pour un système de paiement alternatif et numérique qui leur offrirait le paiement sans contact grâce à la technologie NFC (Near Field Communication) ainsi que le transfert de mobile à mobile. Les paiements de seconde génération pourront, par exemple, vous permettre de prendre l'autobus grâce à votre téléphone ou de transférer instantanément des fonds à un collègue.

Le système de paiements présente de nombreux avantages, selon le Groupe de travail, notamment un impact économique non négligeable sur le PIB du pays. Le rapport souligne qu'une modernisation du système de paiement pourrait engendrer une hausse de la productivité équivalente à 2% du PIB. La transition vers les paiements numériques accuse, sur notre territoire, un léger retard lorsque le Canada est comparé aux pays membres de l'Union européenne et même des pays en développement pour lesquels les paiements numériques sont parfois plus importants que les paiements par cartes. Les pays qui ont davantage intégré les systèmes de paiement électronique à leur économie ont démontré que l'implication active de l'appareil gouvernemental est essentielle au processus d'autant plus que cette modernisation pourra leur offrir des économies substantielles sur les frais d'exploitation,

Les nouveaux prestataires de services de paiement qui sont des émetteurs non financiers ont accès à ce marché potentiellement

lucratif, sans toutefois être assujettis aux mêmes contraintes que les banques. Actuellement, les services tels que PayPal et Zoompass sont encadrés par des dispositions qui prévoient des sanctions essentiellement administratives. L'apparition de ces nouveaux émetteurs pose un problème sérieux et constant au législateur, alors que ces émetteurs sont souvent encadrés uniquement par des dispositions du droit commun. Toutefois, la rapidité du développement des systèmes des paiements numériques et des paiements sans contact porte à croire que le vide législatif s'agrandira dans les prochaines années, tout en accentuant les risques pour la sécurité, les fraudes ainsi que la protection des informations personnelles. Le Groupe de travail a conclu que, pour répondre aux nouveaux besoins des Canadiens en matière de paiement électronique, une nouvelle loi définissant une industrie de paiement distincte devait être mise en place, notamment afin d'assujettir les émetteurs non financiers. Une loi sur l'industrie des paiements numériques permettrait de créer l'environnement nécessaire à la mise en place d'un nouveau système de paiements mobiles. Cette réforme permettrait notamment d'encadrer différemment le vol d'identité et l'identification des personnes. Cette façon de faire permettrait d'ailleurs la conservation de nombreuses traces des transactions effectuées, ce qui présente un avantage significatif au plan juridique comparativement à la monnaie fiduciaire.

Les prestataires de services de paiements de troisième génération seraient assujettis à une législation souple qui serait fondée sur les trois fondements suivants : confiance, accessibilité et efficacité. Cette législation serait complétée par un encadrement normatif, à l'image du récent Code de conduite destiné à l'industrie des cartes de crédit et de débit. Dans ce processus complexe, le Groupe de travail estime que l'intérêt du public et des consommateurs devrait être l'intérêt principal à protéger. C'est pour répondre à cet objectif que l'Association canadienne des paiements (ACP) devra être réformée en profondeur et ainsi fournir un cadre juridique approprié. Le développement d'un nouvel organisme d'encadrement des paiements électroniques devra être mis en place dans les prochaines années afin de permettre le recours des personnes physiques et morales qui subiront des lésions suite à l'utilisation des méthodes de paiement électronique de deuxième ou troisième génération. Il convient toutefois de se demander dans quelle mesure le gouvernement fédéral sera désireux de régler les contrats entre personnes privées.

Suite P. 8



Avec des aveux la peine sera moins longue.

DÉPRESSION, STRESS, DÉPENDANCE

PAMBA

Programme d'Aide aux Membres du Barreau du Québec, à leurs conjoints et aux stagiaires et étudiants de l'École du Barreau
Montréal : 514.286.0831 Extérieur : 1 800.74PAMBA www.barreau.qc.ca/pamba

D'hier à aujourd'hui... un JBQ au service de ses membres (suite)

pour les jeunes avocats de la grande région de Québec. Je souhaite **remercier plus particulièrement les administrateurs** : Jad-Patrick, Patricia, Élise, Simon, Audrey, Maxime, Louis-Philippe, Renée-Maude, Christian, Justin, Christina, et Marie-Ève : merci pour votre temps et votre implication. Merci également à Geneviève Ouellet, notre directrice générale, pour son efficacité redoutable. Sans vous et vos ressources, j'aurais été bien démunie ! **Merci également à tous ceux qui donnent du temps au JBQ. Votre accord est remarqué et nous vous en remercions chaleureusement.**

Nous avons tenté d'être proactifs, pertinents, à votre écoute et disponibles. **Je réitère mes propos, tenus dans mon tout premier texte, en juin dernier : n'hésitez jamais à vous impliquer au sein de votre ordre professionnel.**

À cet égard, je vous invite à consulter la prochaine Infolettre JBQ, toutes les informations relatives à l'élection du prochain exercice du JBQ s'y trouveront. Si vous avez des questions ou des commentaires, il me fera plaisir de vous écouter.

Une année bien remplie (suite)

Je remercie tous les membres du Conseil pour cette dernière année, de même que l'équipe du secrétariat du Barreau de Québec, qui sont les artisans discrets derrière chacune de nos réussites. Certains membres du Conseil quittent cette année et je tiens à leur adresser un remerciement particulier. D'abord, à notre bâtonnier sortant Me Guy Leblanc et à notre trésorier Me Éric Hardy, qui après plusieurs années d'implication au Barreau de Québec, relèveront de nouveaux défis et également Me Johanne Carrier, avocate pratiquant dans la Beauce, qui a su apporter sa couleur toute particulière aux débats du Conseil.

Je garde mes derniers mots pour notre future bâtonnière qui entrera en fonction le 9 mai prochain, Me Nathalie Vaillant. Elle a eu la générosité et le courage d'accepter le défi de remplacer l'honorable Christine Gosselin à titre de première conseillère au mois de novembre 2012. Ce faisant, elle a mis les bouchées

doubles pour se mettre à niveau dans les travaux de l'année et parfaire ses connaissances du barreau, tant local que provincial. Je peux d'ores et déjà vous assurer que vous serez représentés par une bâtonnière d'une remarquable intelligence qui a su lire, comprendre et faire siens les dossiers déjà en cours.

Il me fera plaisir de vous rencontrer à l'assemblée générale des membres qui aura lieu le 9 mai prochain au Cercle de la Garnison dans sa nouvelle formule. Effectivement, cette année, le Conseil du Barreau a fait le choix d'inviter les membres et partenaires du Barreau à l'assemblée ainsi qu'à un cocktail dînatoire en remplacement du traditionnel souper d'entrée en fonction qui ne nous permettait pas d'inviter tous nos membres. Dans un souci de favoriser la participation de plus de membres et d'invités possible, nous avons donc modifié la formule. Vous êtes donc tous conviés à venir rencontrer le nouveau Conseil le 9 mai prochain !

Le téléphone mobile : votre prochain outil de paiement (suite)

La modernisation et l'ouverture vers de nouvelles possibilités lorsqu'il s'agit de payer des biens ou des services pourront avoir un impact positif sur le PIB du pays, en plus de stimuler l'activisme gouvernemental et de laisser des traces sur l'identité des personnes impliquées dans une transaction. Le Canada doit essentiellement se doter de textes législatifs souples ou de codes de conduite afin de protéger les intérêts des consommateurs. La réforme proposée par le Groupe de travail aurait indéniablement l'avantage d'intégrer l'encadrement des prestataires de services de paiement de troisième génération autre que les établisse-

ments financiers. L'ensemble de l'expérience canadienne peut toutefois permettre de conclure que l'utilisation massive des transferts de fonds électroniques sans contact sera préalable à l'arrivée de textes législatifs et réglementaires qui encadreront ce nouvel aspect de l'industrie des paiements.

Remerciements particuliers à Me Marc Lacoursière et Me Louis-Philippe Pelletier-Langevin.



GAGNON SÉNÉCHAL COULOMBE
H.N.C.
HUISSIERS DE JUSTICE

Depuis
1966

800, boul. des Capucins,
Québec (Québec) G1J 3R8
www.gschuis.com

Une équipe de 45 personnes à VOTRE service
Expérience disponible EN TOUT TEMPS
Service d'URGENCE rapide et efficace

Tél.: 418 648-1717 (24 heures)
Fax : 418 522-9911
Sans frais : 1 800 463-6267

Formations du JBQ

LES TECHNOLOGIES AU SERVICE DU PRATICIEN

CONFÉRENCIERS :

Mes Catherine Morissette et Maxime Blais, avocats

DATE : Le 4 avril 2013, de 13 h 30 à 15 h 30
(aucun repas ne sera servi)

LIEU : Salle Jean-Paul Tardif, Pavillon La Laurentienne,
Université Laval

COÛT : 40 \$

La conférence est en voie d'accréditation par le barreau pour une durée de 2 h

LA FIDÉICOMMIS - Présentée par SOQUIJ

CONFÉRENCIER :

M. Alain Bertrand, formateur chez Juris concept

DATE : Le 11 avril 2013, de 12 h 15 à 13 h 45
(aucun repas ne sera servi)

LIEU : Salle des mariages du Palais de justice de
Québec - RC-14

COÛT : 20 \$ pour les membres • 40 \$ pour les non membres

La conférence est en voie d'accréditation par le barreau pour une durée de 1 h 30

LES DOSSIERS DE L'AVOCAT : CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ACCESSIBILITÉ – Présentée par SOQUIJ

CONFÉRENCIER :

Me Patrice Guay, avocat et syndic du Barreau

DATE : Le 25 avril 2013, de 12 h 15 à 13 h 45
(aucun repas ne sera servi)

LIEU : Salle des mariages du Palais de justice de
Québec - RC-14

COÛT : 20 \$ pour les membres • 40 \$ pour les non membres

La conférence est en voie d'accréditation par le barreau pour une durée de 1 h 30

L'AVOCAT GESTIONNAIRE – Présentée par DESJARDINS

CONFÉRENCIER :

M. Alain Bertrand, formateur chez Juris concept

DATE : Le 03 mai 2013, de 12 h 15 à 13 h 45
(aucun repas ne sera servi)

LIEU : Salle des mariages du Palais de justice de
Québec - RC-14

COÛT : 20 \$ pour les membres • 40 \$ pour les non membres

La conférence est en voie d'accréditation par le barreau pour une durée de 1 h 30

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC, LES RÉGIMES DE PROTECTION ET LE MANDAT EN CAS D'INAPTITUDE

Présentée par DESJARDINS

CONFÉRENCIER :

Me Stéphane de Varennes, avocat au Curateur public
du Québec

DATE : Le 21 mai 2013, de 12 h 15 à 13 h 45
(aucun repas ne sera servi)

LIEU : Salle des mariages du Palais de justice de
Québec - RC-14

COÛT : 20 \$ pour les membres • 40 \$ pour les non membres

La conférence est en voie d'accréditation par le barreau pour une durée de 1 h 30



AVOCAT(E)S RECHERCHÉ(E)S



L'Étude Pierre Valin Avocat, Complexe Jules-Dallaire, 2828, boulevard Laurier, 7^e étage, Québec, recherche des avocat(e)s intéressé(e)s à poursuivre leur pratique dans une société nominale, avec possibilités de participation, de référencement, de mentorat ou d'échange de services.

Le tout dans un bureau meublé neuf, moderne, déjà structuré et organisé, avec des services de gestion et d'informatisation adaptés à vos besoins. Détails et visite virtuelle transmis sur demande avec confidentialité assurée.

Me Pierre Valin, avocat et médiateur
Ligne personnelle 418.263.4744
pierre.valin@droitfamilial.qc.ca



Chronique financière



Desjardins

DEVENIR PROPRIÉTAIRE UN RÊVE RÉALISABLE !

L'achat d'une première résidence est un projet important qui nécessite une planification rigoureuse. Il vous faut déterminer de façon réaliste la somme d'argent et les sources de mise de fonds dont vous disposez, sans oublier de calculer les nombreux frais connexes qui peuvent avoir des conséquences importantes à long terme. Voici quelques conseils pour passer du rêve à la réalité.

Dresser votre budget

Il importe d'établir votre capacité financière afin de savoir combien vous pouvez emprunter et quels types de propriétés vous pouvez vous offrir. En règle générale, on estime que vous pouvez y consacrer jusqu'à 32 % de votre revenu brut.

Établir votre mise de fonds

Pour obtenir un prêt hypothécaire, vous devez verser une mise de fonds minimale équivalant à 20 % du plus petit de ces montants : le coût d'achat ou la valeur marchande de la propriété. Si vous n'avez pas réussi à accumuler la mise de fonds minimale requise, vous pouvez quand même obtenir un prêt hypothécaire moyennant une prime d'assurance. Dans ce cas, la mise de fonds exigée se situera entre 5 % et 10 % du coût d'achat de votre propriété.

Optez pour le RAP

Enfin, grâce au Régime d'accession à la propriété (RAP) du gouvernement, vous pouvez retirer jusqu'à 25 000 \$ de votre REER, ou 50 000 \$ par couple, afin de vous constituer une mise de fonds. Vous n'avez aucun impôt à payer sur le montant retiré et vous disposez de 15 ans pour rembourser cette somme, sans intérêts. Si vous n'avez jamais cotisé à un REER, vous pouvez quand même vous prévaloir du RAP. Votre conseiller Desjardins pourra vous renseigner davantage à ce sujet.



Prévoir des frais de démarrage

Outre la mise de fonds initiale, vous devez prévoir les frais de démarrage tels que :

- Frais d'inspection et d'évaluation
- Honoraires et frais de notaire au Québec et d'avocat en Ontario
- Droits de mutation communément appelés « taxe de bienvenue »
- Frais de déménagement

Pour tout projet domiciliaire, n'hésitez pas à consulter un conseiller chez Desjardins ou visitez desjardins.com/maison.



Bettez

L'offre Distinction, à la hauteur de votre réussite

Réalisez de nombreuses économies
et profitez d'avantages distinctifs !

desjardins.com/jbq



Desjardins

Analyse pragmatique et fonctionnelle... du destin



Par
Me Nicholas Jobidon



Dans sa chronique à chaque parution du Proforma, Me Jobidon sur-analyse un sujet jusqu'à l'absurde

Nous sommes en 49 avant Jésus-Christ; toute l'Italie est unie sous la République Romaine. Toute? Non! Car Jules César, général des armées romaines, amasse ses troupes du côté Gaulois du fleuve Rubicon, prêt à entrer en Italie non en héros, mais en conquérant (son arrivée précipitera une guerre civile à Rome). Il hésite : la traversée du fleuve avec ses troupes constitue un acte de guerre contre l'État. Après un moment, il ordonne à ses soldats de marcher vers le pont et, d'une voix grave seyant à seigneur guerrier, déclare « *alea jacta est* » - le sort en est jeté.

L'interprétation la plus commune de cette phrase est à l'effet que celui qui la prononce abandonne sa volonté à celle du hasard : tout ce qui devait être fait est fait, le reste appartient à la bonne fortune. Le sort en est jeté, en conséquence il ne reste plus qu'à attendre le déroulement des événements, qu'à faire l'étoile dans le courant du fleuve de la vie. Telle serait la signification de l'expression si elle était prononcée par un avocat à son client à la toute fin du procès, alors que le juge a pris la cause en délibéré et quitté la salle d'audience. *Alea jacta est* - il ne reste plus qu'à attendre le verdict.

Or, c'est une toute autre situation qui a inspiré l'auguste César à prononcer ces paroles. La traversée du pont n'était pas définitive en soi - la République ne disposait pas de satellites de positionnement ou de drones d'espionnage pour épier les moindres gestes de son général. Il restait par ailleurs nombre de décisions à prendre jusqu'à ce que sa compagnie atteigne Rome et César n'abdiquait pas toute volonté dès la traversée du pont. Non, César conservait un contrôle sur sa destinée même une fois

au sud du Rubicon. Par l'expression *alea jacta est*, César exprimait plutôt un choix à la croisée des chemins. Le destin qui l'attendait s'il suivait le chemin sécuritaire, le chemin du *statu quo*, du côté nord du Rubicon, était perdu à jamais alors que César s'engageait dans l'autre voie. Un nouveau destin, celui du chemin risqué, du côté sud du Rubicon, s'ouvrait alors à lui. *Alea jacta est* - la décision est prise, et tant pis pour ce qui aurait été autrement.

Nous pouvons encore une fois remercier Ève pour ce cadeau : si on en croit la légende, quelques bouchées de la pomme tirée de l'Arbre de la connaissance du bien et du mal ont suffi à extirper l'humanité de l'inconséquente béatitude propre au reste du royaume animal. Désormais, l'Homme peut changer son étoile; il peut voir les croisées des chemins; il peut choisir. Cela a du bon et du mauvais : la liberté est grisante, mais la responsabilité est accablante.

Aussi est-il rassurant de rester aveugle aux opportunités. La vie n'attend point de réponse pour s'écouler, et jour après jour les non-décisions s'enchaînent, la routine s'installe, et le courant l'emporte sans résistance. L'extrême version de cet aveuglement mène à un hyper-conformisme digne du Schtroumpf-à-lunettes où le destin est bel et bien unique puisque toutes les autres possibilités sont automatiquement filtrées sans décision.

En bout de piste, la véritable traduction des paroles de César doit s'inspirer du contexte : les cheveux dans le vent, chevauchant au-dessus de la rivière, la tête bien haute et les yeux fixés sur l'horizon, et sa propre vie fermement empoignée par le chignon... *Alea jacta est*, ou en d'autres mots, *Bring it on!*

BUREAU À LOUER POUR AVOCAT(E) NOUVO SAINT-ROCH 556, Carré Lépine, Québec (coin du Pont et Fleurie)

Au rez-de-chaussée et nombreux services inclus
Internet • Salle de conférence • espace de secrétariat • Stationnement
750.00 \$ par mois

Possibilité de mentorat en droit familial et en droit du travail.

LIBRE IMMÉDIATEMENT !

contacter Me François Leduc ou Me Denis Duchesne
au (418) 522-2078, poste 201 ou poste 206
leduc@francoisleduc.com • www.francoisleduc.com

Calendrier des activités

4 avril 2013

Formation du Barreau de Québec
Association du Barreau canadien – Division du Québec*
Dîner-conférence sur l'inspection municipale (1,5 h)

2 mai 2013

Formation du Barreau de Québec – CAIJ*
Journée de formation sur l'injonction (6 h)

6 mai 2013

Assemblée générale du Jeune Barreau de Québec
Palais de Justice de Québec, salle des mariages 16 h 30

9 mai 2013

Assemblée générale du Barreau de Québec
Cercle de la Garnison de Québec, 17 h

23 mai 2013

Formation du Barreau de Québec – CAIJ*
Journée de formation en droit des technologies (5 h)

*Pour plus d'information sur ces activités ou pour vous y inscrire, consultez le www.barreau.qc.ca/quebec dans la section « Calendrier des activités »

L'AFFAIRE CASTOR HOLDINGS

34 JUGEMENTS

1951 PAGES DE TEXTES INTÉGRAUX

**DISPONIBLE EN
23 RÉSUMÉS SOQUIJ :
MOINS DE 40 PAGES**

**CONCENTREZ-VOUS
SUR L'ESSENTIEL**

soquij.qc.ca/abonnement/promo.php



SOQUIJ

Actualité juridique

- **Me Nathalie G. Drouin** a été nommée sous-ministre de la Justice, et non sous-ministre associée comme nous l'avions annoncé dans le dernier Proforma. Pour l'assister dans sa tâche, elle est entourée de **Me Anne Trotier**, sous-ministre associée à la Direction générale des affaires juridiques et législative, **Me France Lynch**, sous-ministre associée à Direction générale des services de justice et des registres, ainsi que de **M^{me} Lyne Bouchard**, sous-ministre associée à la Direction générale des services de l'organisation.
- **Me Daniel Bouchard** a été nommé associé directeur du bureau Lavery.
- **Me Philippe Lebel** a été nommé directeur général des affaires juridiques de l'Autorité des marchés financiers.
- **Me Katherine Grondin** s'est jointe à l'équipe de Joli-Cœur Lacasse.
- **Mes Mathieu Ayotte, Ariane Leclerc Fortin et Marie-Christine Côté** se sont joints à l'étude Beauvais Truchon.

Si vous désirez publier gratuitement dans cette section transmettre votre information à l'adresse suivante : proforma@jeunebarreaudequebec.ca

**Maîtrisez
votre pratique
dès le départ.**

Nouvellement assermenté?
Découvrez le plan Jeune Barreau ▶

**Juris
Concept**
Solution de gestion
pour avocats

1888 692-1050
jurisconcept.ca

